



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - APPLICABILITE ET ACCEPTATION

Les présentes conditions générales de location sont portées à la connaissance de tous les clients.

Elles sont applicables à toute location entre MIDI CONSEIL (solution e-cabinet/ews) et ses clients.

Toute condition contraire aux présentes conditions générales de location sera inopposable à MIDI CONSEIL.

La mise à disposition par location du service e-cabinet (ews) est réservée aux seuls clients du Groupe CIBELLY.

Le client est réputé avoir pris connaissance des présentes conditions et les avoir acceptées du fait de la possible et permanente consultation desdits documents sur le site du Groupe CIBELLY.

2 - SERVICES

L'accès au service se fait par l'intermédiaire d'une zone réservée du site www.cibelly.fr.

Cette zone, protégée par codes d'accès, n'est disponible qu'aux seuls clients en ayant fait la demande et acceptés par MIDI CONSEIL.

Le mot location consiste à mettre à disposition un logiciel de comptabilité et un logiciel de gestion commerciale pour une durée limitée.

Le module de comptabilité permet un travail collaboratif et interactif avec le collaborateur du cabinet chargé du dossier.

Le module de gestion commerciale est utilisé uniquement par le service comptable du client et aucun salarié du Groupe CIBELLY n'est habilité à travailler sur ces bases de données.

3 - PROTECTION DU LOGICIEL. DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE :

Le Logiciel est protégé par la loi en vigueur sur la propriété littéraire et artistique.

L'acheteur s'interdit de copier ou de reproduire en tout ou partie le logiciel par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme.

4 - OUVERTURE DE COMPTE

Tout nouveau client devra recevoir l'agrément du dirigeant du cabinet d'expertise comptable auquel il a confié la mission principale de son dossier comptable et ce, afin de s'assurer que le service comptable du client dispose des moyens humains nécessaires à la bonne utilisation du e-cabinet.

5 - DELAIS DE PAIEMENT

Les factures sont payables au siège social de MIDI CONSEIL. Sauf stipulation contraire de notre part, nos factures sont payables au comptant. Les intérêts de retard, calculés sur la base de 1,5 fois le taux d'intérêt légal, courent de plein droit à partir de la date d'échéance et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou lettre recommandée.

6 - GARANTIE DES LOGICIELS

La garantie est celle accordée par l'éditeur du logiciel. En aucun cas, MIDI CONSEIL ne garantit la capacité du produit à résoudre les problèmes spécifiques du client.

7 - RESPONSABILITES

Le client est exclusivement responsable de la conservation et de la sécurisation de ses identifiant et mot de passe. Il ne doit en aucun cas, les communiquer ou les laisser à la portée des tiers ou des personnes non habilitées à en faire usage. A cet effet, l'identifiant et le mot de passe est valablement communiqué par MIDI CONSEIL à une ou des personnes désignées par le client, à charge pour le client de prendre toute mesure tendant à en assurer le caractère confidentiel et secret. Toute utilisation frauduleuse par des personnes non désignées ou non habilitées par le client ne pourra en aucune manière entraîner la mise en jeu de la responsabilité de MIDI CONSEIL. Dès que l'une des personnes désignées cesse d'être habilitée par le client, notamment en cas de départ de l'entreprise, le client doit, sous sa responsabilité, le notifier à MIDI CONSEIL.

Compte tenu de l'état de l'art en pareille matière, MIDI CONSEIL est soumise à une obligation de moyens.

Les Logiciels mis à disposition seront utilisés par le Client sous ses seuls contrôles, direction et sous sa seule responsabilité.

Par conséquent, relèvent de la responsabilité du Client :

- la mise en œuvre de tous procédés et mesures utiles destinés à protéger ses matériels, progiciels, logiciels, mot de passe, et à se prémunir contre tout virus et intrusions ;
- le choix et l'acquisition, préalable ou future, auprès de tiers de matériels, progiciels, et logiciels ainsi que leurs éventuelles incompatibilités (présents et futurs) afin d'éviter des conséquences dommageables telles que ralentissements, blocages, altérations des données.

Le Client est informé que MIDI CONSEIL n'est pas responsable de la qualité, de la disponibilité et de la fiabilité des réseaux de télécommunications, quelle que soit leur nature, en cas de transport des données ou d'accès à internet.

En aucun cas, MIDI CONSEIL ne pourra être tenu responsable de dommages indirects tels que la perte de marché, le préjudice commercial, la perte de clientèle, le trouble commercial quelconque, la perte de bénéfice, la perte de l'image de marque ou de toute action en concurrence estimée déloyale.

Le CLIENT sera seul responsable de l'utilisation du progiciel.



Lors du transfert par moyen de télécommunication ou par tous autres moyens, aucune responsabilité ne pourra être retenue contre MIDI CONSEIL en cas d'altération des informations ou des données durant le transfert. MIDI CONSEIL ne peut être tenu responsable d'éventuels dysfonctionnements sur le poste du CLIENT à la suite de l'utilisation du logiciel.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de MIDI CONSEIL serait engagée, soit à l'occasion de l'exécution du service, soit à l'occasion de la rupture ou cessation du présent contrat, l'indemnisation toutes causes confondues, principal, intérêts et frais, sera limitée au préjudice direct et prévisible subi par le Client sans pouvoir excéder les sommes réglées par ce dernier, au cours des douze derniers mois, en contrepartie de la Prestation à l'origine de la mise en cause de la responsabilité de MIDI CONSEIL.

8 - SAUVEGARDE DES DONNEES

Le client est seul responsable de la sauvegarde des données qu'il traite ou conserve et reconnaît qu'il est de sa responsabilité de :

- réaliser des sauvegardes de ses données à un rythme régulier et adapté ;
- vérifier au moins une fois par semaine le contenu des sauvegardes effectuées ;
- utiliser des supports de sauvegarde adéquats, en bon état et exempts de poussière.

9 - SUSPENSION

MIDI CONSEIL se réserve le droit de suspendre l'accès si une modification substantielle intervenait dans le service comptable du client, et ce notamment, en cas de chargement du personnel salarié utilisateur du service.

10 - DUREE DES SERVICES

Le service est conclu sans période de durée.

Il peut être dénoncé à tout moment par le client.

Dans ce cas, la mission se poursuit dans le cadre traditionnel de tenue comptable au sein du cabinet.

Le service, étant un service associé à la mission principale d'expertise comptable, ne peut, en aucun cas, perdurer au-delà de la dite mission.

Le service fourni par MIDI CONSEIL prend fin à réception par le cabinet chargé de la mission comptable de la notification de fin de mission ou de reprise de dossier par un autre cabinet d'expertise comptable.

11 - DIFFERENDS

Dans le cas de contestation quelconque relative à l'exécution ou à l'interprétation du contrat, les tribunaux de NICE sont seuls compétents de convention expresse, même en cas de demande incidente, d'appels en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs.

Au préalable de toute action judiciaire, tout litige devra être porté devant le Président du Conseil Régional de l'Ordre compétent aux fins de conciliation.